

# Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

## COMMISSION STATUT DE L'ARBITRAGE

### REUNION DU 07/11/23 – PV N°2

**Président** : Jean-Luc GARCIA

**Présents** : Hassan ACHLOUJ, Bruno CHATANAY, Jean-Claude DELATRE, Raymond VASQUEZ

**Absent Excusé** : Abderrazak SOUSSI.

*Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.*

#### 1. TRAITEMENT DES MUTATIONS ARBITRES

▪ Mr CYRIL ABANEL HIEGEL, lic. N°2545530108, après étude du dossier suite à sa licence d'arbitre indépendant, constate que la démission de Mr ALBANELL HIEGEL n'étant pas motivée Art 33.C : accorde sa démission et le classe indépendant pendant 4 saisons à compter du 01/07/2023 jusqu'au 30/06/2027.

▪ Mlle Agate PEDROSA, lic. N°2545679313, après étude du dossier suite à sa licence d'arbitre indépendant, constate que la démission de Mlle PEDROSA n'étant pas motivée Art 33.C et que, sa nouvelle licence statut indépendant est hors délai Art 26.3 - accorde sa démission et la classe indépendante pendant 4 saisons à compter du 30/06/2024 jusqu'au 30/06/2028.

#### 2. RECTIFICATIF PV N°1 RUBRIQUE ETUDE DES DOSSIERS INDIVIDUELS DE MUTATION

▪ **LIRE** Mr Alaye **DIALLO** (nom de famille initialement orthographié DIALO avec un seul L) licence n°2543866282....reste du texte inchangé

**Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la COMMISSION DEPARTEMENTALE D'APPEL DU DISTRICT DE FOOTBALL DES P.O, dans un délai de SEPT JOURS,**

**- Lorsque l'appel émane du club intéressé, il doit être formé selon l'une des deux formalités suivantes :**

○ **Par courrier recommandé avec avis de réception sur papier en en-tête ;**

○ **Par courrier électronique avec accusé de réception envoyé d'une adresse électronique officielle.**

**- Dans ces deux cas, l'appel doit être interjeté dans un délai de sept jours après la notification de la décision contestée.**

**Pour la Commission  
Le Président Jean-Luc GARCIA**

